

Le français est peu maîtrisé par les élèves

■ Un élève sur cinq ne parle pas le français à la maison. Une proposition vise à les aider.

Faute de recensement linguistique, ce n'est qu'une estimation avancée récemment devant les parlementaires de la Communauté française par la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH): 20 % des élèves ne parlent pas le français à la maison. Sans pouvoir dire quelles en sont les conséquences directes sur le terrain, la réalité n'en est pas moins insistante: les écoles font face à un nombre croissant d'élèves méconnaissant le français. Ces lacunes, le système scolaire ne parvient plus à les combler. Et le problème est d'autant plus important qu'une telle maîtrise contribue non seulement à la réussite du parcours scolaire dans sa globalité, mais influe également grandement sur l'intégration sociale et professionnelle.

Offrir de meilleurs dispositifs

Ce mercredi, quatre députées de la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles, Véronique Bonni (PS), Latifa Gahouchi (PS), Véronique Salvi (CDH) et Isabelle Stommen (CDH), présentent une proposition de résolution visant à répondre de manière plus efficace à un tel défi. Leur volonté est de faciliter

l'apprentissage des élèves allophones, c'est-à-dire ceux ne parlant pas encore le français, et des élèves francophones dits "vulnérables" qui maîtrisent la langue orale mais non la langue écrite.

Pour ce faire, elles demandent d'analyser l'efficacité des dispositifs de médiation existants, d'offrir de meilleurs outils pédagogiques aux enseignants, et de faciliter surtout l'accès des élèves à des dispositifs d'aide.

A l'heure actuelle, il en existe deux principaux. Les classes Daspa d'abord, qui sont des classes d'accueil destinées aux primo-arrivants présents depuis moins de douze mois sur le territoire, relevant du statut de réfugiés, ou étant ressortissants de pays dits en développement. Les cours d'adaptation à la langue d'enseignement ensuite, qui sont quant à eux destinés aux élèves de primaire fréquentant depuis moins de trois ans l'enseignement et ayant au moins un des deux parents ne disposant pas de la nationalité belge.

Les députées regrettent que ces dispositifs soient soumis à de telles restrictions qui ne permettent pas de prendre en compte tous les élèves ayant des difficultés. Sans évoquer de coûts budgétaires, leur résolution vise donc à créer un dispositif d'aide octroyé sur la base de la connaissance effective de la langue française.

BdO